



Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC)

Instructions de dépôt d'une demande de vérification environnementale pour un bail de superficie

Le but principal des exigences de PGIC en matière de vérification environnementale est de faire en sorte que les baux de superficie répondent aux modalités de la lettre¹ sur les modalités relatives à la protection de l'environnement de PGIC et des autres lois, règlements, directives, lignes directrices et lettres d'information provinciaux et fédéraux applicables concernant les sites pétroliers et gaziers en amont.

1. La vérification doit être remplie et signée par un professionnel² de l'environnement **indépendant**.
2. Les vérifications environnementales doivent être effectuées quand **il n'y a pas de neige**, et de préférence dans la saison des feuilles.
3. Présenter les vérifications **groupées par réserve** à PGIC et à la Première nation concernée.
4. Présenter la **page couverture de la vérification environnementale de PGIC** (ci-dessous) avec la vérification.
5. Présenter **1 exemplaire électronique (format PDF sur CD)** et **1 exemplaire imprimé non relié**.
6. Les locataires ne doivent ménager **aucun effort pour rendre le site conforme aux exigences avant de soumettre la vérification**, et fournir une documentation expliquant comment ce résultat a été atteint.
7. S'agissant des questions de non-conformité qui se reproduisent, par exemple la formation de flaques d'eau en surface ou la multiplication des mauvaises herbes d'un site à l'autre, le locataire doit **adopter un plan de gestion propre à la réserve** (p. ex., plan de contrôle et de pompage des eaux ou plan de contrôle et de gestion des mauvaises herbes) pour garantir que ces questions soient collectivement résolues et ne soient pas susceptibles de se reproduire.

Nota : PGIC continuera d'envoyer au **locataire légal** des rappels de vérification, des lettres de non-conformité et des orientations sur la façon de se conformer aux lettres jusqu'à ce qu'une cession de droit/fusion de compagnie soit traitée.

¹ Les locataires sont priés de ne ménager aucun effort pour trouver la lettre sur les modalités relatives à la protection de l'environnement (jointe à l'entente de surface) de PGIC avant de contacter PGIC pour en obtenir un exemplaire.

² Par professionnel, on entend une personne qui possède un grade postsecondaire en sciences biologiques, environnementales ou des ressources naturelles d'un collège ou d'une université agréée, ou un diplôme technique en sciences biologiques, environnementales ou des ressources naturelles d'un collège agréé, ou des titres d'étude équivalents; qui a une connaissance et une expérience technique de l'évaluation de la végétation, de la faune, des sols et/ou de l'hydrologie; et qui agit dans son domaine de compétence.

Les travaux effectués en Alberta, en Colombie-Britannique ou en Saskatchewan devraient être complétés par l'évaluation d'un évaluateur qui est un membre agréé en règle d'une association professionnelle réglementée constituée aux termes d'une loi de la province concernée, ou dont l'évaluation est examinée par un membre d'une association professionnelle réglementée.

**Page couverture de la vérification environnementale pour un bail de superficie de pétrole et gaz
des Indiens du Canada (PGIC)³**

N° de dossier de PGIC : BDS-	Emplacement légal : à	Province :
Nom et numéro de la réserve :		
Nom du locataire :		
Date de construction :		

Situation du site
☐ Actif ☐ Suspendu ☐ Abandonné (remis en état actif? ☐ Oui ou ☐ Non) ☐ Non construit (uniquement arpenté) ⁴

Type de site						
tête de puits ☐	route d'accès ☐	batterie ☐	compresseur ☐	élimination de l'eau extraite ☐		
tube prolongateur de pipeline ☐	autre (préciser) :					
gaz ☐	gaz sulfureux ☐	pétrole ☐	pétrole sulfureux ☐	puisard éloigné ☐	réservoirs ☐	RSS ☐

Date de l'inspection du site pour fins de vérification environnementale⁵ :
--

Type de vérification :	1 ^{re} année ☐	3 ans ☐	5 ans ☐
Copie de la vérification environnementale a été envoyée à la Première nation			☐ Oui

Le rapport traite de ce qui suit (conformément aux exigences en matière de vérification environnementale ci-jointe)	
Toutes les installations de la zone sous-bail, y compris la route d'accès, les emprunts connexes, et/ou les puisards	☐ Inclus
Contrôle et gestion de la végétation (B)	☐ Inclus
Entretien général (C)	☐ Inclus
Protection de l'environnement et sécurité (D)	☐ Inclus
Exigences générales en matière de vérification environnementale (E)	☐ Inclus
Examen de conformité avec la lettre sur les modalités relatives à la protection de l'environnement de PGIC	☐ Inclus

Pièces jointes	
Copie de la lettre sur les modalités relatives à la protection de l'environnement de PGIC ⁶	☐ Inclus
Croquis/carte du site (comprenant toutes les traverses routières et les	☐ Inclus

³ Si des composantes requises ne sont pas incluses, fournir une justification de la raison pour laquelle elles n'ont pas été incluses.

⁴ La date limite de la vérification suivante sera inscrite pour l'année suivante. Des vérifications doivent être faites tant qu'une demande de remise en état complète n'a pas été reçue.

⁵ PGIC accepte les vérifications environnementales réalisées quand il n'y a pas de neige, de préférence pendant la saison de végétation.

⁶ Les locataires sont priés de faire tous les efforts nécessaires pour trouver la lettre sur les modalités relatives à la protection de l'environnement (jointe à l'entente de surface) de PGIC avant de contacter PGIC pour en obtenir un exemplaire.

franchissements de coupures humides)	
Photographies du site	☐ Inclus

Conformité	
Conforme ☐ Non conforme ☐	
Résumé des problèmes de conformité	☐ Inclus ou ☐ S/O
Recommandation(s) sur la façon de rendre le site conforme (p. ex. comment et quand les problèmes de non-conformité doivent être réglés)	☐ Inclus ou ☐ S/O
Description, documentation à l'appui, de la façon dont le site a été rendu conforme (y compris les dossiers écrits et les preuves photographiques)	☐ Inclus ☐ Non inclus ou ☐ S/O

Signature	
Déclaration signée du consultant indépendant en environnement	☐ Inclus

Février 2012 CIDM 247116